

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 10 mai 2012, une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de BNP PARIBAS, par souscription à des parts de FCPE, réservée aux salariés actifs adhérents au plan d'épargne groupe.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 11.500.000 actions au prix unitaire de 25 Euros. Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales marocaines suivantes : BDSI, BNP PARIBAS MEDITERANEE INNOVATION & TECHNOLOGIES, BNP PARIBAS MEDITERANEE BUSINESS PROCESS, ARVAL MAROC, BMCI, BMCI BOURSE, BMCI FINANCE, BMCI GESTION, BMCI OFFSHORE, BMCI DEVELOPPEMENT et BMCI ASSURANCE.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence de BNP PARIBAS déposé auprès de l'AMF le 9 mars 2012 sous le numéro D.12-0145, par le règlement du FCPE « BNP Paribas Actionariat Monde », le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003 et le règlement du PEG.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM ainsi que les documents complémentaires susmentionnés, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines citées ci-dessus.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

Contact CDVM:

Tél. : 05 37 68 89 22

E-mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/016/2012

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières